

UNIVERSITÉ MARIEN N'GOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SGA (P)

DECRET N° 04/152 du 7/02/84  
MEN/UMNG.SG.DPAAD.

plaçant Monsieur MAKAMELLA Pascal,  
Maître-Assistant de Sociologie de  
2ème classe en position de détache-  
ment auprès de l'UNESCO pour ser-  
vir à NIAMEY (Niger)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 34/77 du 23 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien N'GOUABI ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination du Ministre de l'Information des Postes et Télécommunications et complétant la composition des membres du Conseil des Ministres ;
- VU la Lettre n° 493 du 16 Avril 1980 de Monsieur le Ministre de la Culture, des Arts et de la Recherche Scientifique ;
- VU la Lettre 3361 du 6 Octobre 1980 de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale ;
- VU l'annexe IV à la Lettre de nomination (engagement) datée décembre 82/250/3/82/ANN/700 ;
- VU la Lettre du 18 Octobre 1982 de Monsieur le Secrétaire général Adjoint de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- VU la lettre du 28 Octobre 1982 de Monsieur MAKAMELLA Pascal à Monsieur le Recteur de l'Université Marien N'GOUABI ;

L E C R E T E :

.../...

C.E.

RECT. UMNG.

D.G.T.F.P.

ARTICLE 1. - Monsieur MAKAMBELA Pascal, Maître-Assistant de Sociologie de 2ème classe est nommé Conseiller Technique Principal (P-5) à NIAMEY (Niger) dans le cadre du programme régional de formation de muséologues et Techniciens de musées, pour la période du 4 Novembre 1982 au 3 Novembre 1983.

ARTICLE 2. - Pendant la période sus-indiquées, la rémunération de Monsieur MAKAMBELA Pascal sera prise en charge par l'UNESCO qui est en outre redevable envers le Trésor Public de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution des droits à pension de l'intéressé.

ARTICLE 3. - Le Décret qui prend effet à compter du 4 Novembre 1982 enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, Le 7 Février 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Le Ministre des Finances

Antoine NDENGA-ORA.-

ITHEI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Bernard COMBE MATSIOMA.-

AMPLIATIONS/

MEN	1
JORPC	1
DGTFP	1
DAAF	1
SGCM/DC	1
UMIG	20
Intéressé	1
Chrono	2